



Le Bulletin Municipal

Mai 2019 - N°335

Associations



LE MOT DU MAIRE

Voilà belle lurette que nous ne parlons plus de « choses et d'autres ». Happés par l'intendance, personne ou presque ne s'arrête plus au printemps ni aux cycles éternels qui rythment nos vies. Pourtant ici, loin des sombres macadams urbains, cet espace existe bien et peut nous donner cette évasion salutaire au sein même de notre village.

Il y a bien sûr ceux qui regrettent cette demi-ruralité, son manque d'animation publique ou associative, mais qui bien souvent n'y participent guère, ce qui évidemment est le meilleur moyen de n'y rien voir.

Il y a pourtant dans ce même temps notre monde associatif qui lui, s'implique dans un bénévolat davantage garant d'éducation physique et sociale que de haut niveau mercantile.

Il y a enfin la commune – c'est-à-dire chacun de vous - qui consacre les moyens dont elle dispose, au soutien matériel et moral à des dirigeants pour leurs efforts permanents, souvent en puisant dans leur temps libre et familial.

De cette petite analyse sommaire nous reste l'espoir que chacun de nous s'attribue plus pleinement encore un rôle actif au sein de notre petite communauté.

Jean-Pierre MORIN

N°2019-21 - OBJET : Autorisation au Maire de procéder au reversement excédent M14/M49 Budget 2019

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il convient d'effectuer le transfert d'une partie de l'excédent de la M 49 via la M 14.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément aux articles R2221-48 et 90 du Code Général des Collectivités Territoriales les conditions suivantes sont respectées :

- l'excédent dégagé au sein du budget eau et assainissement ne résulte pas de la fixation à dessein d'un prix trop élevé, destiné à faire financer par les usagers des dépenses du budget général de la commune. La commune n'ayant pas augmenté les prix depuis plus de 15 ans ;
- le reversement de l'excédent n'est possible qu'après affectation des plus values nettes de cessions en investissement et après couverture du besoin de financement dégagé par la section investissement, le budget eau et assainissement n'ayant plus d'échéance d'emprunt depuis 2010 ;
- le reversement n'est possible que si les excédents ne sont pas nécessaires au financement des dépenses d'investissement ou d'exploitation qui devraient être réalisées à court terme, ce qui est le cas.

Ces conditions étant remplies : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

-autorise à l'unanimité, le Maire à procéder aux écritures comptables suivantes :

M 49 – Art. 672 – Reversement de l'Excédent à la collectivité de rattachement : 100 000 €

M 14 – Art. 7561 – Régies dotées de la seule autonomie financière : 100 000 €

-la présente délibération annule et remplace la délibération n°2019-9 en date du 21 mars 2019.

N°2019-22 - OBJET : Vote des subventions aux associations

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu, comme chaque année d'accorder une subvention aux organismes ci-dessous :

	Proposée	Votée
1 Amicale des donneurs de sang bénévoles du Val d'Issole	150 €	150 €
2 Anciens Combattants de l'Issole et ses environs	400 €	400 €
3 Tennis club de Ste-Anastasia	800 €	800 €
4 Anciens maires et adjoints du Var ADAMA Draguignan	150 €	150 €
5 Arts'Tasie	600 €	600 €
6 ASL les Boucles de l'Issole	1 500 €	1 500 €
7 ASPAT Vol Libre Parapente	400 €	400 €
8 Association des Jeunes Pompiers de Garéoult	300 €	300 €
9 Association des Parents d'Elèves Sainte Anastasia (APESA)	800 €	800 €
10 Association sportive collège Pierre Gassendi Rocbaron	150 €	150 €
11 Badminton club de Sainte-Anastasia	400 €	400 €
12 Chorale Chant et Amitié	650 €	650 €
13 Coop'Art	600 €	600 €
14 Mouv'Danse Tasie	600 €	600 €
15 Familles Rurales	150 €	150 €
16 Football club de Sainte-Anastasia	3 800 €	3 800 €
17 Gym Tasie	600 €	600 €
18 1754ème section de Sainte-Anastasia – Forcalqueiret -La médaille militaire	400 €	400 €
19 Les Onix de Sainte-Anastasia	700 €	700 €
20 Les Randonneurs de Tasie	400 €	400 €
21 Saloon Country Dance de Sainte-Anastasia	400 €	400 €
22 Secours Catholique Antenne Garéoult	150 €	150 €
23 Si Tasie M'était Conté	600 €	600 €
24 Société de Chasse l'Amical	400 €	400 €
25 Souvenir Français	400 €	400 €
26 Volley Ball club de Sainte-Anastasia	400 €	400 €
27 Association de La Saint Just	500 €	500 €
28 Association de la St-Hubert	400 €	400 €
29 Association VRT (VTT)	400 €	400 €

Après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder à la majorité les subventions désignées ci-dessus. La somme correspondante est inscrite au Budget Communal article 6574.

N°2019-23 - OBJET : Subvention au Centre Communal d'Action Sociale - CCAS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu, comme chaque année d'accorder une subvention au Centre Communal d'Action Sociale d'un montant de 8 000 €.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder la subvention désignée ci-dessus.

La somme correspondante est inscrite au Budget Communal article 6574.

N°2019-24 - OBJET : Subvention à l'association du personnel communal

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu, comme chaque année d'accorder une subvention à l'association du Personnel Communal d'un montant de 4 000 €.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder la subvention désignée ci-dessus.

La somme correspondante est inscrite au Budget Communal 2019 article 6574.

N°2019-25 - OBJET : Participation financière communale aux dépenses de chauffage électrique de l'église - 2019

En vertu de l'article 2 de la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat, les subventions au culte par les collectivités publiques sont interdites.

Cependant au terme de l'article 13, dernier alinéa de la loi du 09/12/1905 (puis de la loi du 13/04/1908 confirmée par l'avis du Conseil d'Etat du 11/12/1928) les communes sont autorisées à engager les dépenses nécessaires à l'entretien et la conservation des édifices du culte dont la propriété leur est reconnue par la loi.

Le Maire propose donc au Conseil Municipal de participer aux frais de fonctionnement des appareils de chauffage et de conservation de l'église communale et de fixer forfaitairement cette participation à la somme annuelle suivante : 400 € par an

Cette subvention participative serait votée chaque année et versée au compte bancaire de la paroisse.

Il convient aujourd'hui de voter pour l'année 2019 soit pour la somme de 400 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition et décide à l'unanimité de verser une participation de 400 € aux dépenses de chauffage de l'église communale.

N°2019-26 - OBJET : Transfert de compétence n°7 au profit du SYMIELECVAR

Vu la délibération du 26/02/2019 de la commune de CARCES actant le transfert de la compétence n°7 « Réseau de prise de charge électrique » au profit du SYMIELECVAR ;

Vu la délibération du 19/12/2018 de la commune du LUC EN PROVENCE actant le transfert de la compétence n°7 « Réseau de prise de charge électrique » au profit du SYMIELECVAR ;

Vu la délibération du 12/12/2018 de la commune de LA MOTTE actant le transfert de la compétence n°7 « Réseau de prise de charge électrique » au profit du SYMIELECVAR ;

Vu la délibération du 18/12/2018 de la Métropole Toulon Provence Méditerranée actant le transfert de la compétence n°7 « Réseau de prise de charge électrique » par l'ensemble des communes membres de la Métropole, au profit du SYMIELECVAR ;

Vu la délibération du SYMIELECVAR du 23/01/2019 actant le transfert de la compétence n°7 « Réseau de prise de charge électrique » par l'ensemble des communes membres de la Métropole, au profit du SYMIELECVAR ;

Vu la délibération du SYMIELECVAR du 14/03/2019 actant le transfert de la compétence n°7 des collectivités de CARCES, LE LUC EN PROVENCE, LA MOTE, au profit du Syndicat ;

Considérant que, conformément à l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la loi n°2004-809 du 13/08/2004, les collectivités adhérentes doivent entériner ces transferts de compétence :

Cet accord doit être formalisé par délibération du Conseil Municipal :

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- D'accepter le transfert de la compétence n°7 des collectivités de CARCES, LE LUC EN PROVENCE, LA MOTE et MTPM au profit du Syndicat ;
- D'autoriser le Maire à signer toutes les pièces à intervenir pour mettre en œuvre cette décision.

N°2019-27 - OBJET : Budget communal - Décision modificative n°1

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder aux modifications budgétaires suivantes : INVESTISSEMENT

Opération 34 Travaux Eglise

Article 2135 : Installations générales - 13 000 €

Article 10226 : Taxe d'aménagement + 13 000 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces propositions.

Travaux du mois



- Tonte des espaces verts Pré de la Font, Arboretum, Salle polyvalente, Terrain de football
- Préparation de la brocante
- Remise en place des containers aux Bréguières
- Etanchéité de la Coopérative
- Nettoyage du village



Attention : le nombre de places est limité !!!

Renseignements/Inscriptions : pmmbrignoles@hotmail.fr

Site de la PMM Brignoles : <https://brignolespmm.jimdo.fr>



Élections européennes 2019

Le 26 mai 2019, les Français sont appelés aux urnes pour élire **leurs députés au Parlement européen.**

Des permanences spécifiques pour les procurations et informations diverses pour les élections ont été prévues par la gendarmerie à la Mairie de Sainte-Anastasia-Sur-Issole :

– **les vendredis 3, 10 et 17 mai 2019 de 9h à 11h30.**

BRUITS DE VOISINAGE (TRAVAUX, BRICOLAGE)

La municipalité vous rappelle l'arrêté préfectoral du 20 septembre 2002 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage – (extrait ci-dessous).

ARTICLE 9 : Les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
- les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

Contravention pénale de 3^{ème} classe : 68 euros.



EMPLOI DU FEU : RAPPEL

**En période à risque incendie élevé,
du 1^{er} juin au 30 septembre les opérations de brûlage sont interdites.**

Le débroussaillage est obligatoire.

Pour les feux de cuisson (méchoui, barbecue) toute demande exceptionnelle doit être adressée à la mairie (3 semaines avant la date).

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à :

- Police municipale : 06 08 80 45 82
- Pompiers : 18
- Accueil mairie : 04 94 69 64 40

Nous vous informons que toute infraction à ces dispositions sera susceptible d'être verbalisée par les services compétents (ONF, Gendarmerie).



Atchoum ?

Le covoiturage au service de la ruralité.

Atchoum est une plateforme de covoiturage accessible par une application vendue aux mairies pour quelques dizaines d'euros par mois. Elle est couplée à une centrale téléphonique recensant les besoins de déplacement des usagers. C'est un atout pour bon nombre de communes rurales dont une partie de la population appartient au 3^{ème} âge, celle-ci ayant généralement d'importants besoins de mobilité tant dans le village que vers l'extérieur. Nombre de ces personnes n'utilisent pas généralement les nouvelles technologies.

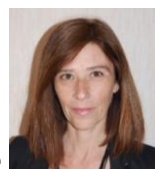
L'appel est plus simple d'utilisation que l'application Web (bien que celle-ci soit aussi disponible).

Cette application couvre l'ensemble du territoire national et de nombreuses petites communes. Son coût pour l'utilisateur est modique.

Pour la Mairie, il s'agirait d'apporter une amélioration du service public. A ce stade le Centre Communal d'Action Social est chargé d'une étude préliminaire d'impact, après laquelle ce projet sera proposé lors d'un prochain conseil municipal. (Bonne route).



Eliette BERTHET,
1^{ère} Adjointe



Cathy SABATIER,
Adjointe à la Culture



CONCERT DU 15 JUIN 2019 A 20H La troupe "SULL' ARIA par tous les chants".

L'atelier de chant à été créé en octobre 2016.
Catherine BOCCI, professeure de chant et directrice artistique, assure les cours à une douzaine d'élèves. (ténors, baryton, soprano et mezzo-soprano).
La troupe est accompagnée par une pianiste professionnelle, Laetitia ALLIEZ.
Le répertoire est varié, Opéra, Opérette, mélodies classiques, musiques sacrées, chants napolitains.



Exposition « Petits et Grands d'aujourd'hui » Du 07/06 au 23/06

Comme les années précédentes, une étroite collaboration entre l'Association Coop'art, présidée par Michel POTIER et les Ecoles maternelle et élémentaire de la commune ont permis aux élèves des différentes classes de découvrir diverses expositions. Souvent en présence des artistes et de leurs professeurs, ils ont pu réaliser, sur différents thèmes, leurs propres œuvres.

Coop'art en lien avec l'Agglomération de la Provence Verte maintiendra et favorisera pour l'avenir les rencontres avec les artistes programmés et les différentes formes d'art proposées.

Associations



SPECTACLE "LE CHAT BOTTE" POUR LES ENFANTS DES MATERNELLES ET CP DE SAINTE-ANASTASIE

C'est avec beaucoup de bonheur que l'Association "La Saint Just" a accueilli, jeudi 25 avril, dans le Village de Sainte-Anastasia la troupe "Paroles au vent" de La Garde, dans un décor de "champ fleuri".

Leur interprétation de trois contes reprenant les énigmes du "Petit Bonhomme", du « Dragon" et du « Monstre poilu" a enchanté les enfants.

Concluant sur l'histoire du "Chat Botté" Martine Conil par sa gestuelle et son énergie a réussi à captiver ce jeune public pendant une heure, ponctuée de cris et d'exclamations !

Les enfants ont vécu intensément le déroulé de ces histoires et Martine Conil de constater qu'ils ont été à l'écoute et sages.

Nicole DACBERT - Présidente de la "Saint Just".

"Au nom de toutes les enseignantes, je tiens à vous adresser nos remerciements pour votre accueil et votre investissement. Les enfants ont été enchantés de suivre les acteurs sur le chemin des contes. Ils ont été emportés dans un imaginaire et une création incarnés par des acteurs très investis à travers la musique, la danse, le conte et le chant ! Merci à tous !

Nous espérons que ce moment sera renouvelé avec le plus grand plaisir.

Catherine SALLE - Directrice de l'Ecole Maternelle de Ste Anastasia".



SOIRÉE BRETONNE :

En ouverture de cette soirée, les amoureux de la Bretagne ont pu apprécier se replonger dans l'ambiance du concert de "Bretagnes à Bercy 1999" projeté sur le mur de la salle polyvalente. Les autres convives ont découvert les différents costumes et quadrilles des pays de Bretagnes sur les commentaires de Claude Le Dû, Responsable de l'Amicale des Enfants de Bretagne (Toulon).

Pour clore la soirée, les initiés entraînant toute l'assistance, ont participé au Fez Noz très festif proposé par le Groupe "Tradijadis – Les Gouëlands" (Toulon).

PROCHAINS RENDEZ-VOUS DE L'ASSOCIATION :

- Le samedi 22 juin : Les feux de la Saint-Jean, (animation) en partenariat avec la Commune de Sainte-Anastasie)
- Le Dimanche 21 juillet : La fête de la Saint Just (messe, procession et animation) en partenariat avec la Commune de Sainte-Anastasie.

La Présidente. Nicole DACBERT

CLUB DES CIGALES



30 mai 2019 à 20h30 : **Soirée « FOLK »** à la salle polyvalente - entrée 10€.

Soirée réservée aux adhérents et aux ami(e)s de l'association. Inscriptions auprès de l'association au 04 94 72 21 98 (répondeur) ou au 06 60 81 61 85 (Paul)

Un petit message de nos Cigales écrivaines pour fêter le mois de mai :

« **Le joli mois de mai**

Enchante toutes les maisonnées

Magie ! Pour le premier mai apparaît

Une fleurette sur longue tige appelée Muguet

Garantie porte bonheur pour toute l'année

Une fois de plus vient nous enchanter

Eblouissante par ses clochettes blanches immaculées

Toujours agréable de son parfum embaumant et boisé. »

La Présidente, Rose-Marie CHRIST

SI TASIE M'ÉTAIT CONTÉ



Dans le cadre des journées nationales du patrimoine, les 21 et 22 septembre, l'association « Si Tasie m'était conté » vous invite à 2 journées portes ouvertes dans ses locaux, anciens appartements du caviste de la coopérative de Sainte Anastasie. Nous avons remis à neuf les peintures. Des objets des expositions réalisées sont mis en valeur afin de montrer le travail réalisé.

Au cours de ces deux journées, les membres de l'association seront heureux de vous recevoir et vous proposent une « visite » historique et toponymique des rues et quartiers de notre village.

Réunion de travail de classement et de préparation de l'expo : les mardis 7 et 21 mai, 4 et 18 juin, le 3, 10 et 17 septembre.

Réunion « Généalogie » : 22 mai, 19 juin, 17 septembre.

Le Président, Jean-Marie Roy

ASSOCIATION ARTS'TASIE



Contrairement à ce qu'il était prévu, la **FOIRE AUX CROUTES** de notre association n'aura pas lieu le Lundi de Pentecôte 10 Juin mais le :

SAMEDI 24 AOUT 2019

Nous vous informerons du lieu et des horaires dans un prochain bulletin

Par ailleurs l'Association a eu la joie d'apprendre que l'une de ses membres a mis au monde une petite MANON, peut-être une future artiste.

A vos carnets pour retenir cette date. Nous aurons le plaisir de vous accueillir pour admirer le travail de nos artistes.

La Présidente, Chantal SOUCHET

LES ONIX DE STE ANASTASIE



Après leurs déplacements en festival prévus à Istres le 11 mai et aux Adrets le 25 mai, les majorettes de Ste Anastasie vous accueilleront pour leur festival le samedi 1er juin 2019 à partir de 10h, toute la journée, à la salle polyvalente de Ste Anastasie.

Venez les voir, venez les encourager !

Le bureau

« Un nouveau départ »

En 2015 cette association, présidée alors par M. Raphaël CASTALDO, avait créé dans les prairies communales devant la mairie, un marché aux puces.

Dès le début cette initiative rencontrait un grand succès attirant de nombreux visiteurs amateurs de ces échanges sur ce magnifique espace.

Au delà de cette activité, les commerces du village ouverts à ces dates ont à la fois bénéficié et contribué à cette réussite.

Puis après le décès de M. CASTALDO, l'association a connu un temps de sommeil. Ce fut le cas jusqu'à sa renaissance ce dernier Lundi de Pâques.

Merci aux nouveaux dirigeants et à la foule qui tout au long de la journée a déambulé sur la prairie des Ferrages ainsi qu'aux membres exposants qui ont bravé les conditions météo moins catastrophiques que celles annoncées.

LA PROVenco DOU TEMS PASSA



L'Agenda

- ☐ **Vendredi 10, Samedi 11, Dimanche 12 mai**
Vendredi 17, Samedi 18, Dimanche 19 mai
Vendredi 24, Samedi 25, Dimanche 26 mai
Exposition Virginie BOMANS – Ouverture de 15h à 18h.
Centre d'Art Contemporain de Sainte-Anastasie-Sur-Issole
- ☐ **Dimanche 12 mai: Rassemblement de véhicules anciens**
Parking n°3 des Ferrages – 9h / 12h
- ☐ **Dimanche 19 mai: Concert – Chorale « Chant et Amitié »**
Salle polyvalente – 17h
- ☐ **Dimanche 26 mai: Elections Européennes**
Salle polyvalente - 8h / 19h
- ☐ **Samedi 1er juin: Festival de majorettes "les Onix de Ste Anastasie "**
Salle polyvalente
- ☐ **Du 07 juin au 23 juin : Exposition « Petits et Grands d'aujourd'hui »**
Centre d'Art Contemporain de Sainte-Anastasie-Sur-Issole
- ☐ **Samedi 15 juin: Concert "SULL ' ARIA par tous les chants "**
Salle polyvalente – 20h
- ☐ **Samedi 22 juin: Fête de la Saint Jean**
Place des Ferrages – 20h30
- ☐ **Dimanche 23 juin: Gala Mouv'danse Tasie**
Gymnase – 18h00 - Pour tout renseignement contacter le 0640183154

Le Coin des Poètes

Le Silence

Bavarder, converser
Avec des gens aimés,
Ecouter radio, télévision
De longs moments, c'est bon.
Mais... le silence !
Quel précieux compagnon
Plein de charme, car le silence

Nous invite à la méditation
Cette muette conversation
Avec le plus profond de notre être
Qui vous permet d'être
Heureux
Plus près de Dieu.

Jeannette Carrière

Le Carnet de Sainte-Anastasie-Sur-Issole



Nous avons le plaisir de vous annoncer la naissance de :
Robin Xavier Whympet CHAIX, Né le 15 avril 2019
Toutes nos félicitations aux heureux parents.



Nous avons le plaisir de vous annoncer le mariage de :
Aurélien HADJADJ-AUPHAN & Caroline VOLPIN
Célébré le 27 avril 2019
Toutes nos félicitations aux nouveaux époux.



Nous avons le plaisir de vous annoncer la célébration des **noces d'or** de :
Monsieur Gilbert FRAYSSE et Madame Nicole MORISOT
Le 4 mai 2019.
Toutes nos félicitations aux époux pour le renouvellement de leurs vœux.

Décès

Nous avons le regret de vous annoncer le décès de **Thérèse VANDEGINSTE**, survenu le 14 avril 2019.
Nous présentons toutes nos condoléances à sa famille.



Concert au profit de la Recherche Médicale en Ophtalmologie

Dimanche

19 mai

17 H à Sainte Anastasie

Salle polyvalente

2 chorales chantent

"Cantabile" de Garéoult
et
"Chant et Amitié" de Ste Anastasie

au profit de **RÉTINA France**
(recherche en ophtalmologie)

Entrée libre

Retrouvez tous les concerts sur le site de Retina France : www.retina.fr ATOL retina implantat sctony

Les Onix de Ste Anastasie

Samedi 1er juin 2019

Salle polyvalente de Ste Anastasie
Festival de majorettes
"Les ONIX"

A partir de 10 heures
Buvette et restauration sur place
Entrée libre
Venez nombreux

Nouveau dans votre supérette



Poulets rôtis

tous les samedis, dimanches et fêtes



SARL
CODONNEL
Frères Depuis 1969

**Terrassement - Travaux Publics
Fosse Septique**

06 12 45 11 92 - 06 12 45 12 00
04 94 59 61 95

Les piétons ne sont pas en sécurité Rue Notre Dame. La preuve : un automobiliste a heurté la grille de la fenêtre de ma maison.

Qu'il veuille se faire connaître.

J.Moraud

Auteur Compositeur, Sainte-Anastasienne, je vous propose de partir à la découverte des mélodies de « Romances Bucoliques » inspirées des sphères célestes et divines.

Elles vous feront voyager dans de lointaines contrées, avancer tels les Druides vers les Brumes de Brocéliande, valser sur le Ballet de l'éclipse... et aux multiples bienfaits apaisantes de ces mélodies.

Quelle belle preuve d'Amour, d'offrir ces mélodies douces aux mamans du Monde pour leur fête.

Tél. : 07 82 58 76 02

Romances

Bucoliques

Françoise V. Falcone

Infos Pratiques

MAIRIE DE SAINTE-ANASTASIE-SUR-ISSOLE

Tél: 04.94.69.64.40

Horaires d'ouverture au public :

De 8h à 12h Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi

De 13h30 à 16h30 Mercredi

Email: s.anastasia@orange.fr

- **Secrétariat du Maire** : 04.94.69.64.42
- **Service Cantine** : 04.94.69.64.40
- **Service Urbanisme** : 04.94.69.64.45
- **C.C.A.S.** : Mme BERTHET, 1ère Adjointe, 04.94.69.64.47, reçoit tous les mardis, jeudis, vendredis de 9h à 11h30 et les mercredis sur RDV au 04.94.69.64.48 Anne-Laure.
- **AGENCE POSTALE COMMUNALE**
Tél : 04.94.72.27.40
Horaires d'ouverture :
Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi de 8H30 à 12H
Mercredi de 14H à 16H30 Samedi de 9h à 12h00
- **POLICE MUNICIPALE** : 06.08.80.45.82
Email : pm@steanastasia.fr

☐ RAMASSAGE MENSUEL DES ENCOMBRANTS

Ramassage des *Monstres* le 1er mardi de chaque Mois (s'inscrire en Mairie au préalable au 04 94 69 64 40)

☐ DÉCHETTERIE DU SIVED

ZAC des Fontaites – Forcalqueiret

Tél : 06.07.31.02.27

Horaires d'ouverture :

Semaine : 9h–12h et 14h–17h / Samedi : 9h– 13h

Fermeture : dimanche et jours fériés

☐ GENDARMERIE NATIONALE BRIGADE DE LA ROQUEBRUSSANNE

Le 17 uniquement pour les Urgences.

Le 04.98.05.22.70 pour tous les autres cas y compris les simples contacts ou demandes de renseignements.

☐ URGENCES Pompiers : 18 Samu : 15

☐ FOURRIÈRE MUNICIPALE

CONVENTIONNÉE

"SARL CENTRE ANIMALIER REGIONAL"

À Rocbaron : 04.94.86.40.24

☐ PHARMACIE DE GARDE : 32 37

☐ **ASSISTANTE SOCIALE** : numéro d'appel pour prendre RDV avec l'assistante sociale : 04.83.95.42.30

☐ **ENTR'AIDE SOCIALE DU VAR** : 04 94 92 27 08